

# Comment se servir du Web Médecin

La Sécurité sociale a annoncé cet été que, après le feu vert de la Cnil, tous les praticiens français pourraient avoir accès à l'historique des remboursements de leurs patients. Le Dr Gilles Perrin a testé le Web Médecin pour vous fin août.

## 1/ L'INSTALLATION

Les programmes d'installation sont disponibles à l'adresse <http://www.presta.ext.cnamts.fr/>.

Il faut télécharger deux programmes (l'un de connexion et l'autre d'authentification CPS).

Mais avant le téléchargement, il est indiqué : « Ces composants logiciels ont été réalisés en tenant compte de l'état de l'art à la date de leur création. La Cnamts et le GIP CPS ne peuvent néanmoins vous garantir qu'ils fonctionneront sans discontinuité ni bogue », ce qui est assez inquiétant quand on sait que, sur certaines configurations, il y a eu des conflits avec des logiciels de télétransmission. On peut d'ailleurs lire plus loin que les caisses demandent au médecin une « décharge de leur responsabilité en cas de panne consécutive à l'installation ».

Sur ma machine de test, il n'y a heureusement pas eu de problème. Mais un médecin sensé ne devrait pas, en toute logique, accepter ce genre de contrat léonin sur son poste professionnel.

## Votre ordinateur est-il éligible ?

– **Adsl indispensable** : pour une utilisation en consultation, il faut se connecter au démarrage de son ordinateur et rester connecté en permanence. 1 méga suffit.

– **Ordinateur PC sous Windows** pour le moment. Vista est à l'étude. Pour le packaging Mac OS X, le portage est en cours.

– **Navigateur Internet Explorer 5.5 minimum**. La Cnamts précise que le service fonctionne avec FireFox 1.0 (sous Windows), mais en effectuant un paramétrage avec le guide mis à disposition. Safari sera disponible en même temps que Max OS X.

– La liste des logiciels ayant testé avec succès l'accès à l'historique se trouve sur le site du Cnda :

[www.cnda-vitale.fr/](http://www.cnda-vitale.fr/)

Listes/F\_ListAgre140.htm. Sélectionnez la case « Comptabilité services AM ».

– La hot-line technique de l'AM peut vous venir en aide au 08 20 77 30 30 (0,12 euro/min). Des agents ont été formés dans les Cnam pour vous assister.

## 2/ LA PREMIÈRE CONNEXION

Première mauvaise surprise, le Web Médecin n'est pas compatible d'emblée avec Firefox 2.0 installé comme navigateur par défaut sur ma machine. Je suis donc obligé de repasser à Internet Explorer.

Ensuite, la procédure d'identification en ligne avec la CPS est plutôt longue, idem pour la lecture de la carte Vitale du patient. L'accès aux données demande encore de nombreuses dizaines de secondes. Au total, cela peut prendre trois bonnes minutes, ce qui, même avec une connexion rapide de type ADSL, rend ce service quasi inutilisable en consultation, si la salle d'attente est pleine.

En outre, je suis tombé fréquemment sur « les pages sont indisponibles » avec obligation de relancer la requête. On s'aperçoit en outre que la hot-line de la Sécu, en cas de problème, ne fonctionne qu'aux heures ouvrables et qu'elle est payante.

## 3/ UTILISATION DU WEB MÉDECIN EN PRATIQUE

Une fois connecté au service, on a accès à cinq onglets :

– Le premier concerne les **actes médicaux et dentaires rem-**

Date	N° Acte	Assurance	Acte	Code	Libé	Diagn
20070220	000000	MALADE	C	1100	CONSULTATION	MEDICIN GÉNÉRALISTE
19080207	000000	MALADE	CB	1100	CONSULTATION SPE	ENTRÉE EN OBSTÉTRIQUE
20070227	000000	MALADE	SC	2430	SOIN D'URGENCE DEST	CHIRURGIE DENTAIRE
20070227	000000	MALADE	C	1100	CONSULTATION	CHIRURGIE DENTAIRE
20070227	000000	MALADE	SC	1230	SOIN D'URGENCE DEST	CHIRURGIE DENTAIRE
20070227	000000	MALADE	C	1100	CONSULTATION	MEDICIN GÉNÉRALISTE
04040202	000000	MALADE	CB	1100	CONSULTATION SPE	PEDIATRIE
01040207	000000	MALADE	CB	1100	ASSISTÉ DÉPLACEMENT avec v. relative chez Travailleur	OBSTÉTRIQUE GÉNÉRALISTE
01040207	000000	MALADE	CB	1100	CONSULTATION SPE	PEDIATRIE
01040207	000000	MALADE	N	1100	ACTE DE SPECIAL	MEDICIN GÉNÉRALISTE

boursés ; on n'a pas l'identité des professionnels et sauf si on a la « chance » de trouver un code CCAM, il n'y a aucun diagnostic. Cela ne dispense donc pas d'interroger le patient. Rappelons que la consultation du Web Médecin est soumise au consentement du patient, selon la recommandation de la Commission informatique et libertés.

– Le 2<sup>e</sup> onglet est plus intéressant car il y a la **liste des médicaments**

Date	N° Acte	Assurance	Acte	Code	Libé	Diagn
10070207	000000	MALADE	0	1100	TÉLÉTRAIT ALPHAT DE LA TERTIÈRE, DU BÉBÉON DU TUBE DE PRODUCTIONS	
10070207	000000	MALADE	4	1100	TRIP. avec traitement de suite à l'opercule, LOCUTION HESORONALGIC	
20060207	000000	MALADE	1	1100	FLUO 150MG/400 MG/10	ACHTERSON/CHÉ
20060207	000000	MALADE	1	1100	FLUO 150MG/400 MG/10	FLUO 150MG/400 MG/10
20060207	000000	MALADE	1	1100	FLUO 150MG/400 MG/10	FLUO 150MG/400 MG/10
20060207	000000	MALADE	1	1100	FLUO 150MG/400 MG/10	FLUO 150MG/400 MG/10

remboursés dans la dernière année, avec, c'est un bon point, l'indication de la DCI des médicaments. Le praticien ne pourra que

regretter de ne pouvoir copier ce tableau pour l'incorporer dans une ordonnance. Ce qui limite l'utilité au patient de passage qui ne se souvient pas des médicaments que son médecin lui a prescrit. Autre limite, les médicaments non remboursés (de plus en plus nombreux) ne figurent pas, de même que les prescriptions hospitalières. Enfin, il n'est pas facile de repérer les traitements chroniques ou liés à une affection de longue durée.

– Le 3<sup>e</sup> onglet concerne **les actes de radiologie remboursés** ; mais

Date	Nat. Assurance	QRS	Libellé	code NADIM
31/07/2007	MALADIE	1	CRP (PROTEINE C REACTIVE) (DOSAGE) (SANG)	1824
31/07/2007	MALADIE	1	FORFAIT DE SECURITE POUR ECHANTILLON SANGUIN	9107
31/07/2007	MALADIE	1	SUPPLEMENT POUR ACTES DE BIOLOGIE EFFECTUES EN ETABLISSEMENTS DE SOINS PRIVES	9107
31/07/2007	MALADIE	1	CRP (PROTEINE C REACTIVE) (DOSAGE) (SANG)	1824
31/07/2007	MALADIE	1	SUPPLEMENT POUR ACTES DE BIOLOGIE EFFECTUES EN ETABLISSEMENTS DE SOINS PRIVES	9107
31/07/2007	MALADIE	1	FORFAIT DE SECURITE POUR ECHANTILLON SANGUIN	9107
31/07/2007	MALADIE	1	SANG : GAZ OU SANG	6099
31/07/2007	MALADIE	1	SANG : ACIDE LACTIQUE (LACTATES)	6033
31/07/2007	MALADIE	1	SAI : DEPISTAGE	1141
31/07/2007	MALADIE	2	SUPPLEMENT POUR ACTES DE BIOLOGIE EFFECTUES EN ETABLISSEMENTS DE SOINS PRIVES	9107

sans CR ni diagnostic, c'est peu informatif. Il faut interroger le patient qui ne sait pas toujours.

– Le 4<sup>e</sup> concerne **les actes de biologie remboursés**. Mais sans résultats, cela n'apporte que peu d'information.

Date	Nat. Assurance	QRS	Libellé	code NADIM
31/07/2007	MALADIE	1	CRP (PROTEINE C REACTIVE) (DOSAGE) (SANG)	1824
31/07/2007	MALADIE	1	FORFAIT DE SECURITE POUR ECHANTILLON SANGUIN	9107
31/07/2007	MALADIE	1	SUPPLEMENT POUR ACTES DE BIOLOGIE EFFECTUES EN ETABLISSEMENTS DE SOINS PRIVES	9107
31/07/2007	MALADIE	1	CRP (PROTEINE C REACTIVE) (DOSAGE) (SANG)	1824
31/07/2007	MALADIE	1	SUPPLEMENT POUR ACTES DE BIOLOGIE EFFECTUES EN ETABLISSEMENTS DE SOINS PRIVES	9107
31/07/2007	MALADIE	1	FORFAIT DE SECURITE POUR ECHANTILLON SANGUIN	9107
31/07/2007	MALADIE	1	SANG : GAZ OU SANG	6099
31/07/2007	MALADIE	1	SANG : ACIDE LACTIQUE (LACTATES)	6033
31/07/2007	MALADIE	1	SAI : DEPISTAGE	1141
31/07/2007	MALADIE	2	SUPPLEMENT POUR ACTES DE BIOLOGIE EFFECTUES EN ETABLISSEMENTS DE SOINS PRIVES	9107

– Et le 5<sup>e</sup> onglet, **les arrêts de travail indemnisés**, ce qui peut être utile en maternité ou en AT.

Date Début	Date Fin	Nb. Jours indemnisés	Nature Assurance
27/08/2007	30/09/2007	4,00	MALADIE
14/06/2007	26/06/2007	13,00	MALADIE
31/05/2007	13/06/2007	14,00	MALADIE
28/05/2007	30/05/2007	3,00	MALADIE
17/05/2007	27/05/2007	11,00	MALADIE
04/05/2007	16/05/2007	13,00	MALADIE
20/04/2007	03/05/2007	14,00	MALADIE
06/04/2007	19/04/2007	14,00	MALADIE
15/03/2007	28/03/2007	14,00	MALADIE
11/03/2007	14/03/2007	-4,00	MALADIE

## 4/ CE QUI MANQUE

– Outre la lenteur déjà décrite, et la quasi-obligation de passer par Internet Explorer (sauf « bidouillage », ce qui n'est pas à la portée de tous les utilisateurs), le fait de passer à un autre membre de la famille nécessite de reprendre la lecture de la carte Vitale.

– S'il est utile, et bienvenu de voir qu'un patient est reconnu en ALD, on ne peut en connaître le motif, ni même les médicaments liés à cette ALD.



– Rien n'est classé (données empilées sans structuration) et l'onglet le plus intéressant (les médicaments) est incomplet.

– Tous les régimes de Sécu ne sont pas accessibles (pour le moment, il n'y a que la Cnamts et le régime agricole). On n'en est informé qu'à la fin avec un beau message d'erreur, ce qui fait perdre du temps. Il faudrait le préciser sur la page d'accueil.

## 5/ LES QUESTIONS QUI SE POSENT

### – Une faille de sécurité

Lorsqu'on enlève la carte du patient, on s'aperçoit qu'on peut continuer à lire les onglets si l'ordinateur demeure connecté.

Donc on peut avoir accès au dossier du patient en dehors de sa présence. Ce qui n'était pas prévu, semble-t-il.

### – Le masquage des données

Comme dans ce service de la Cnamts, la visée est surtout économique, le patient ne peut pas « masquer » une donnée compromettante. La seule solution serait de faire les soins « hors transmissions de l'acte à la Sécu », donc hors remboursement.

Cette absence de masquage concerne aussi bien l'onglet médicaments (une trithérapie sera synonyme de porteur du sida) que l'historique des actes ; en tapant le code Ccam JHLA002 dans Google, on trouve en moins d'une seconde qu'il s'agit de la pose d'une prothèse péniennne. Il serait donc très intéressant de connaître l'avis des associations de patients sur ce point.

### – Les risques juridiques pour les professionnels

Comme il s'agit tout de même d'une source d'information pour les professionnels, celui-ci, en cas de non-utilisation systématique, pourra-t-il être accusé de « perte de chance » si la lecture de l'info avait permis de limiter ou d'éviter un accident thérapeutique ou une maladie ?

Dans le même registre, le médecin doit se rappeler que le fait de donner sa carte Vitale ne signifie pas que le patient l'autorise de fait à regarder son historique de remboursement. Il faut lui demander systématiquement son consentement (aux Etats-Unis, on lui ferait même signer un papier !).

## EN RÉSUMÉ

Les risques à l'installation et la lenteur du dispositif risquent de décourager la majorité des praticiens. Pour être utilisable, le service nécessite de fait d'être lancé avant les consultations, ce qui oblige à avoir plusieurs applications ouvertes en même (problèmes de conflit).

Par son caractère incomplet et non structuré, il s'agit d'un outil exceptionnellement utile aux praticiens pour certains patients de passage. L'usage utile mais occasionnel a été confirmé par les médecins participant à la phase expérimentale (voir le « Cahier » n° 80 du 6 décembre 2006). Les vides juridiques, tant du côté patients que du côté professionnels, pourraient se faire sentir à la longue.

Généralisé au moment où le DMP fait l'objet d'une remise à plat et semble devoir rester à l'état expérimental jusqu'en 2010, le Web Médecin se présente comme un outil de maîtrise des dépenses de santé... alors que les professionnels de santé attendaient plutôt un outil d'amélioration de la qualité des soins. ■

Dr Gilles Perrin